

SEANCE DU
18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :
70

Nombre de conseillers présents :
47

Date de convocation :
12 décembre 2025

Date d'affichage :
19 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 18 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 59

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 59

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

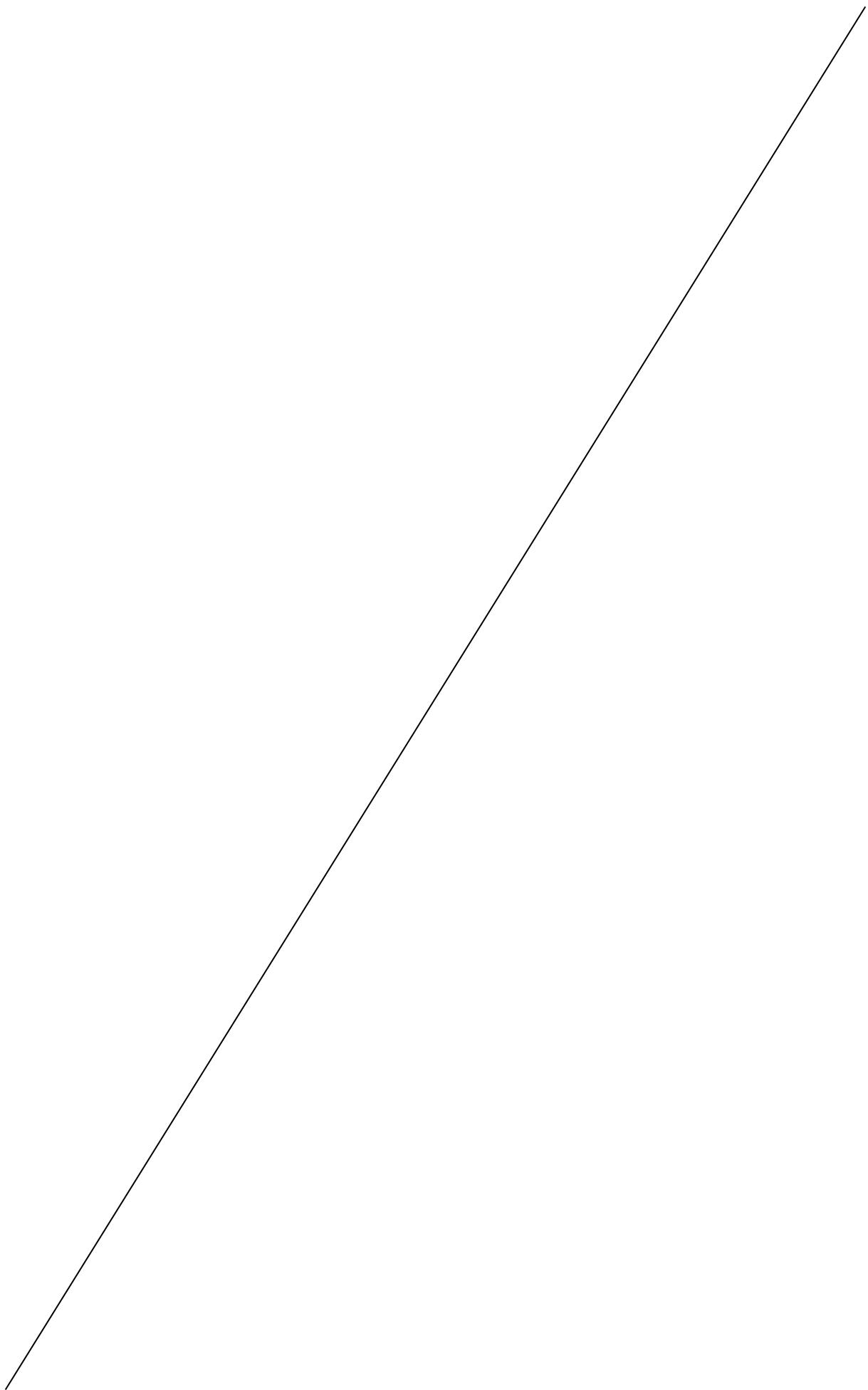
- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 11**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Thierry BUISSON
M. Cyril GOMET
Mme Marie-Claude JARROT
M. Didier LAUBERAT
Mme Christiane MATHOS
M. Frédéric MARASCIA
Mme Jeanne-Danièle PICARD
M. Jean PISSELOUP
M. Laurent SELVEZ
Mme Fabrice VESVRES
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. DURAND (pouvoir à M. Sébastien GANE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. GRAND (pouvoir à Mme Séverine GIRARD-LELEU)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. LUARD (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. MEUNIER (pouvoir à M. David MARTI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. PRIET (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel CHAVOT



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.273-10 du Code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2019-10-24-012 en date du 24 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-12-30-003 en date du 30 décembre 2020 portant modification des statuts de la CUCM ;

Vu la composition du conseil communautaire,

Le rapporteur expose :

« Madame Gilda SARANDAO, conseillère communautaire, est décédée le 18 novembre dernier. Femme de conviction et de proximité, profondément attachée à sa commune et à ses habitants, elle a œuvré pour le bien commun et l'intérêt général, toujours avec humilité et une sincère volonté d'améliorer le quotidien de chacun.

Son départ laisse un vide immense, à de la commune de Torcy bien sûr, mais aussi au sein de la Communauté Urbaine, où son travail et son engagement resteront durablement.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau a néanmoins l'obligation de procéder au remplacement d'un siège de conseiller communautaire devenu vacant.

Les dispositions de l'article L.273-10 du Code électoral indiquent qu'au sein des communes de plus de 1000 habitants, quand un siège de conseiller communautaire devient vacant il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

En application des dispositions précitées, Madame Nadège CANTIER devient conseillère communautaire en remplacement de madame Gilda SARANDAO.

Il est ainsi proposé de prendre acte de la désignation de Madame Nadège CANTIER en tant que conseillère communautaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte de la désignation de Madame Nadège CANTIER en tant que conseillère communautaire.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 décembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 19 décembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,

Michel CHAVOT

